

Département
de la Moselle
Arrondissement
de SARREGUEMINES

COMMUNE DE LIXING-LES-ROUHLING

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus :

15

Séance du 09 mai 2022 (18ème séance)

Conseillers en fonction :

14

Conseillers présents :

8

Sous la présidence de Mme Christiane MALLICK, Maire.

Sont présents : MM. et Mme Laurent WAGNER, Yann JAMING, Laurent SLAVIK, Michel GREFF, Marie-Claude MALLICK, Armand CHRIST et Sylvain BERGWEILER.

Sont absents : MM. et Mmes Christelle SCALEGNO-MULLER, Sophie ROJIC, Pascal HAMMAN, Honoré VERGNE, Loïc MALLICK et Patrice NAGEL, excusés.

DATE DE CONVOCAATION : 03 mai 2022

Le compte-rendu de la séance du 04 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

POINT 1 - OUVERTURE PISCINE ET EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT DE BAIGNADE

M. Yann JAMING, Adjoint responsable de la piscine, rappelle au Conseil Municipal la nécessité de recruter un surveillant de baignade pour la saison 2022.

La piscine sera ouverte du vendredi 8 juillet 2022 au lundi 15 août 2022 inclus. Si la météo est favorable, le contrat de surveillance pourrait être prolongé jusqu'au 31 août maximum.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'embauche de Thomas VOGEL, titulaire du BNSSA. Le poste sera rémunéré au grade d'opérateur des activités physiques et sportives qualifié, Echelle C2, Echelon 8 (IB 430 - IM 380).

POINT 2 - PERISCOLAIRE

Sur proposition de M. Laurent SLAVIK, Adjoint compétent, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le paiement de la facture des Foyers Ruraux du solde de l'année 2021 d'un montant de 8 726.55 € et informe le Conseil Municipal du montant prévisionnel pour les activités périscolaires et extra-scolaires pour 2022 de 40 500.00 € (participation commune qui sera ajustée en fin d'année sur présentation des résultats).

Le Conseil Municipal charge le Maire de signer la convention avec la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Moselle (FDFR 57) pour une durée d'un an (valable du 2 janvier 2022 au 31 décembre 2022).

M. Laurent SLAVIK présente également les chiffres de fréquentation du Périscolaire.

POINT 3 - RECRUTEMENT ASSISTANT EDUCATIF DE LANGUE ALLEMANDE

Le Maire propose l'intervention d'un assistant de langue allemande à partir de la rentrée 2022 à raison de 3 heures/semaine par classe à l'école élémentaire et de 3 heures/semaine en maternelle, hors préparation, en collaboration avec la commune de HUNDLING.

Des demandes de subventions du Conseil Départemental de la Moselle et de la CASC dans le cadre de SESAM'GR seront déposées. La commune de HUNDLING est porteur du projet.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour signer la convention de prise en charge avec la commune de HUNDLING dans le cadre du recrutement d'un assistant de langue allemande.

POINT 4 - REMPLACEMENT PHOTOCOPIEUR MAIRIE

Sur proposition de M. Laurent SLAVIK, Adjoint chargé de l'Urbanisme, le Conseil Municipal décide après délibération le remplacement du copieur de la mairie et accepte par 7 voix pour et 1 abstention le devis de CANON Fac-Similé Alsace Lorraine pour un copieur Canon DX3525 reconditionné d'un montant de 2 000.00 €

+ forfait livraison et installation 300.00 €

Total : 2 300.00 €, soit 2 760.00 € TTC.

POINT 5 - BENNE A DECHETS VERTS

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la modification des horaires d'ouverture de la benne à déchets verts :

- Mardi et Jeudi de 15h00 à 17h30.

POINT 6 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1/2022

Afin de payer les travaux du lot n°4 de la rue Principale à la société COLAS et au sous-traitant SN Equipements extérieurs, la décision budgétaire modificative suivante est nécessaire :

Virements de crédits entre

Section d'investissement

Crédits à ouvrir

Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant TTC
23	231	230	Rénovation rue Principale	1 000.00 €
		Total		1 000.00 €

Crédits à réduire

Chapitre	Article	Opération	Objet	Montant TTC
21	2135	223	Cimetière	1 000.00 €
		Total		1 000.00 €

Le Conseil Municipal accepte ces modifications.

POINT 7 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer :

- Une subvention de 500.00 € à l'A.S.L. pour l'organisation de la Fête du village 2022 ;
- Une subvention de 50.00 € à l'Amicale des Pêcheurs Blithariens pour l'organisation d'une journée de pêche gratuite pour les enfants de l'école primaire.

POINT 8 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Sur proposition de M. Laurent SLAVIK, Adjoint à l'urbanisme, le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption urbain concernant la vente des biens cadastrés Section 3 n°29 et Section 3 n°485/0030 (8A, rue de Forbach) d'une superficie totale de 822 m².

POINT 9 - DIVERS - INFORMATIONS

1 - Le Maire informe le Conseil Municipal des subventions obtenues du Département dans le cadre d'Ambition Moselle :

- 70 000.00 € pour le projet Agrandissement du cimetière communal et mise aux normes PMR ;
- 66 000.00 € pour le projet Sécurisation du carrefour Rue des Prés / Rue de Forbach.

2 - La commune participera au Concours des communes lors de la Journée du patrimoine du 18 septembre 2022 organisé par la CASC.

POUR EXTRAIT CONFORME
LIXING-LES-ROUHLING, le 13/05/2022

Le Maire,

C. Gallier

